



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°45 du 25 mai 2005.

## **Spécial** **Comptes Rendus**

### SOMMAIRE

Commission Exécutive SNTRS-CGT du 12 mai 2005	2
Comité Technique Paritaire du CNRS du 9 mai 2005	5
Conseil Scientifique CNRS du 13 mai 2005	11
Conseil d'Administration CNRS du 19 mai 2005	11
Commission Nationale Formation Permanente du 22 avril 2005	14
CHS Central CNRS du 17 mai 2005	15

## Commission exécutive du SNTRS-CGT du 12 mai 2005

- La commission exécutive du SNTRS-CGT a adopté les plans des projets de documents (Activité, Orientation, Revendications) pour le 25<sup>ème</sup> congrès.
- Elle propose au CSN l'ordre du jour du Congrès : Débats et votes sur l'Activité, l'Orientation, les Revendications, ainsi qu'une modification des statuts du SNTRS-CGT.
- Elle a approuvé les candidatures (ou les critères pour la recherche de celles-ci) pour les élections au Conseil Scientifique du CNRS :  
Collèges A2, B2 et C : par 18 voix pour et une abstention,  
Collèges A1 et B1 : par 19 voix pour et une abstention.  
(La liste définitive des candidats sera publiée dans le prochain SNTRS-Info)
- Elle a adopté la déclaration suivante par 19 voix et une abstention :

Le gouvernement poursuit sa politique de soumission de la recherche publique aux intérêts des entreprises et à ses priorités. Il s'est empressé de mettre en place les agences, les fondations, les pôles de compétitivité. Les moyens supplémentaires pour la recherche iront d'abord aux actions finalisées. Il entend poursuivre sa politique d'exonérations fiscales sans rien exiger des entreprises. Il s'appuie sur le développement de la précarité, le salaire au mérite, le remplacement d'instances démocratiques par des experts et la mise en compétition des personnels à tous les niveaux. C'est pourquoi les syndicats et SLR ont décidé de rompre les réunions entamées avec le ministère.

Le projet du CNRS est centré sur une même vision utilitariste de la recherche. S'il est limité aux réformes organisationnelles c'est que les luttes récentes et la résistance de la communauté scientifique empêchent le DG d'avancer rapidement sur ses autres chantiers. Les laboratoires sont placés sous l'autorité d'une équipe resserrée autour du DG, qui contrôlera étroitement leurs initiatives. Le sort des EPST se joue avec la création de l'ANR dont la masse de crédits orientera véritablement la recherche, avec la mise en place des pôles de compétitivité qui structurera la recherche régionalement, avec l'éclatement de l'évaluation, l'unification des statuts des universitaires et des personnels des EPST. L'avenir des EPST risque d'être réduit à un rôle de gestion.

Le développement de la recherche est vital pour l'avenir économique et social. La démarche du syndicat doit être non

seulement de défendre la recherche qu'elle soit publique ou privée et de défendre les organismes, elle doit être aussi d'obtenir des avancées pour la recherche et pour tous les travailleurs scientifiques. Il doit peser sur les aspects de fond tels que la programmation pluriannuelle des emplois statutaires et des moyens. L'Etat doit verser aux organismes les crédits nécessaires aux emplois et aux améliorations des salaires et des carrières.

Le SNTRS-CGT s'engage pour :

- maintenir l'unité des personnels, avec les syndicats et SLR, seule condition d'une avancée,
- impulser la réflexion des syndicats impliqués dans la recherche au sein de la CGT,
- discuter des enjeux avec les syndiqués et avec les personnels
- développer la démocratie et le rôle des personnels scientifiques dans l'élaboration de la politique de recherche
- obtenir des améliorations statutaires et salariales ainsi que la résorption de la précarité.

L'action des personnels de la recherche et le succès de l'action du 20 mai sont les seuls moyens pour obtenir une programmation pluriannuelle des moyens avec une forte hausse de l'emploi et des financements de base pour les laboratoires, le maintien d'une recherche publique forte et structurée par les EPST.

### Rapport fait au nom du Bureau National

Par Daniel STEINMETZ

#### Rappel historique

Il est nécessaire de rappeler que l'actuel débat sur la LOP a été précédé par un projet initié par Claudie Haigneré, projet d'une tournure largement libérale qui n'aurait dû être débattu que par des personnalités qualifiées.

Les annulations de crédits et les suppressions de postes de titulaires décidées en 2003 ont provoqué le large mouvement de lutte de 2004. Ce mouvement a eu des caractéristiques inédites, dont il conviendra de poursuivre l'analyse dans le cadre de notre congrès. Si la CGT et notamment le SNTRS a su être partie prenante du mouvement et y faire passer un grand nombre de ses analyses et revendications, il n'en reste pas moins que le collectif SLR a pesé d'une manière inédite.

Après les premiers reculs du gouvernement en matière de crédits et de postes, le débat des Etats Généraux a permis à la collectivité de faire des propositions. Ces propositions sont pour partie partagées par la CGT, mais un certain nombre d'entre elles ne le

sont pas et leur formulation est détournée par le gouvernement. Le contenu même des EG reste un enjeu de lutte et de confrontations.

Après le projet de LOPRI qui a été massivement rejeté, le gouvernement a dû faire face à deux importantes manifestations qui l'ont contraint à confirmer les 6 milliards en trois ans et la création de 3000 emplois de titulaires. Si nous sommes actuellement dans la phase finale de discussion de la LOP, plusieurs décisions ont déjà anticipé son contenu. Il s'agit de la mise en place des agences (ANR et AI), des fondations, des pôles de compétitivité et des modifications des règles de calcul pour le crédit impôt recherche (CIR). L'ensemble de ces mesures sera reprise dans la LOP mais ne sera pas négociable.

Le CIR passera en trois ans de 500 à 1000 millions d'euros, l'agence de 350 à 1 milliard. Les pôles de compétitivité bénéficient de 700 millions d'euros (Etat et collectivités) et l'agence Beffa de 1 milliard.

L'ensemble des pays de l'OCDE a compris qu'il fallait développer la recherche pour maintenir la position dominante de leurs économies. Il ne s'agit donc plus, comme il y a deux ou trois ans, de se battre pour éviter un recul de l'effort de recherche, mais de lutter pour que cet effort ne soit pas exclusivement tourné vers les besoins à court terme des entreprises et prenne en compte l'ensemble des besoins sociaux. Il faut aussi se battre pour refuser la casse de toutes les garanties acquises par les travailleurs scientifiques, au même titre qu'il faut se battre pour défendre l'ensemble des acquis du monde du travail.

Dans ce contexte, la négociation avec le ministre se passe en deux étapes. Une étape est pilotée par JM Monteil, elle associe des groupes de pression dont notamment la CPU et le groupe de suivi des EG. L'autre niveau se passe avec les organisations syndicales. Le groupe piloté par Monteil a produit un certain nombre de fiches. Ces fiches, au nombre de 6, concernaient : l'évaluation et la haute autorité de l'évaluation, l'ANR, Les PRES, la gestion universitaire.

Au niveau des réunions avec les organisations syndicales, seul le contenu de ces fiches est réellement abordé. Le ministère refuse d'aborder ce qui fait le cœur de son projet : les mesures fiscales et l'ANR.

Pour ce qui concerne la programmation 2006, le 4 mai 2005, après bien des tergiversations, Sahut d'Izarn a fini par annoncer en fin de réunion que les demandes du ministre de la recherche pour le budget 2006 étaient similaires à celles du budget 2005. Pour l'instant, il ne s'agit que de demandes du ministère non encore arbitrées. Rappel pour mémoire des promesses budgétaires : 1 milliard de plus en 2005, 2 milliards en 2006 et 3 milliards en 2007, soit au total 6 milliards sur 3 années budgétaires.

En 2005, l'augmentation d'un milliard était ventilée en trois tiers : environ 350 millions pour les organismes, ce qui leur a seulement permis de se remettre au niveau de la loi de finances initiale de 2002, environ 350 millions pour l'ANR, et environ 300 millions de mesures fiscales pour les entreprises, dont notamment 235 millions pour le crédit impôt recherche. Le milliard supplémentaire 2006 sera ventilé de la même façon. Environ 350 millions pour la recherche publique (EPST, Universités, EPIC). Sur ces 350 millions, 180 millions sont consacrés aux 3000 postes de titulaires supplémentaires annoncés par Raffarin pour 2006, il s'agit du coût des 3000 emplois en année pleine, le reste allant à des mesures salariales et indemnitaires prioritairement en direction des jeunes embauchés et aux postes d'accueil. L'autre tiers, mais cela fera moins que 350 millions, sera consacré à l'ANR et le dernier tiers aux mesures fiscales, avec une nouvelle montée en puissance du crédit d'impôt recherche.

Pour ce qui concerne l'évaluation, JM Monteil a présenté ses fiches qui ont été élaborées au cours de réunions auxquelles participaient le groupe de contact (Brézin et des représentants de SLR), la CPU, la Conférence des Grandes Ecoles, les ministères, la CPCNU, 2 représentants de la CPCN, le CNRS en tant que tel n'a été représenté qu'une seule fois par J.F. Minster pour la totalité des réunions. Le dispositif préconisé est une agence nationale de l'évaluation qui regroupera quatre missions : évaluation des établissements et de leur stratégie, évaluation des unités de recherche, évaluation des formations et des diplômes, évaluation des enseignants chercheurs, des chercheurs, des ITA et ITRF. La CGT comme la FSU ont insisté sur la nécessité de ne pas couper l'évaluation des hommes de celles des unités et de ne pas transformer l'instance d'évaluation en instance d'accréditation, ce qui implique de ne pas trop s'éloigner des organismes.

Pour ce qui concerne l'ANR, elle a été présentée comme un dispositif complémentaire et non comme une volonté de

remplacement des organismes. Les critiques des syndicats et de SLR contre l'agence ont été nombreuses : risque de création massive de CDD, risque de pilotage étroit de la recherche fondamentale. La demande de doubler au minimum les crédits de base des organismes a été réitérée. En ce qui concerne le risque de création d'emplois sur CDD, il faut être concret avec les personnels : il ne s'agit pas d'un risque mais d'un effet mécanique. Comment concevoir que lorsque le budget de l'ANR sera de 1000 Millions d'€, le tiers ne sera pas consacré à des salaires ; 300 millions d'euros cela veut dire 6000, à 8000 CDD dans les labos.

Concernant l'attractivité des carrières, Sahut d'Izarn a précisé que le gouvernement n'entendait pas revoir le statut. Tout au plus, apportera-t-il des mesures, indemnitaires et salariales, pour améliorer les débuts de carrière. Il n'a pas précisé si ces améliorations concerneront toutes les catégories de personnels. L'insistance sur les indemnités permet de penser qu'il s'agira de primes accordées aux projets de jeunes chercheurs et pour des ingénieurs qui accepteront de se soumettre à la logique de « projets ».

Enfin Sahut d'Izarn a tenu à préciser que les fiches de Monteil ne constituent pas encore un texte de loi. Les remarques du conseil constitutionnel concernant la loi sur l'école contraignent le gouvernement à ne s'en tenir qu'à ce qui relève strictement du législatif. On peut légitimement s'inquiéter de la marge que laissera le texte de loi à des applications non conformes à ce qui aura été négocié. Les amendements que ne manqueront pas de voter les députés représentent un risque supplémentaire.

Deux autres rendez-vous ont été pris. Le premier le 11 mai pour la recherche industrielle et partenariale, le deuxième le 17 mai pour finir l'examen de l'ensemble des fiches en cours. La réunion relative à la recherche industrielle et à la recherche partenariale a permis à la CGT de réitérer ses critiques vis du CIR. Comment accepter de voir porter à 1 milliard d'euros, ce crédit d'impôt qui ne s'apparente qu'à une subvention. Une subvention en droit fiscal français devrait faire l'objet d'un contre-partie que le législateur devrait qualifier. Or, il n'en est rien. De même comment accepter que l'on demande à la recherche publique de présenter des projets et de les faire évaluer de façon stricte alors que le CIR n'obéit à aucune de ces règles ? Plutôt qu'un CIR, la CGT a demandé la mise en place d'un impôt libérateur auquel serait assujéti l'ensemble des entreprises y compris les banques et les assurances, pourraient se libérer de cet impôt les sociétés qui effectuent de la recherche. L'évaluation de la réalité du CIR pourrait se faire sur la base d'un suivi de l'emploi scientifique et de l'emploi technique qualifié en R&D. Les Comités d'entreprise devraient avoir un droit de regard. Un texte a été élaboré et fera l'objet d'un envoi au ministère.

## Conclusion

Le processus d'élaboration de la LOP semble être marqué par un double discours.

- Le premier discours n'est pas négociable, il consiste à rester dans un cadre libéral : forte augmentation du soutien aux entreprises et forte volonté de développer l'ANR. **Mais tout ceci pourrait aussi se faire sans LOP.**

- L'autre discours consiste à trouver un compromis sur ce qui concerne à la fois les aspects formels, comme l'évaluation ou la gestion de la recherche universitaire, mais aussi sur les reculs qui ont été imposés par les luttes, comme la ventilation des 3000 emplois supplémentaires pour 2006. Mais ce compromis sera élaboré avec l'ensemble des acteurs dans lesquels les personnels et leurs syndicats ne représentent qu'une partie. Les aspects formels sont discutés à deux niveaux : les rencontres avec les syndicats et les groupes de travail animés par Monteil. Dans ces

groupes, les institutions universitaires comme la CPU et les grandes écoles sont sur-représentées par rapport aux EPST, notamment pas rapport au CNRS qui n'est presque jamais invité. En ce qui concerne SLR, le gouvernement essaie à la fois de l'instrumentaliser en associant chez Monteil le groupe de contact des états généraux aux groupes de travail dans lesquels il refuse la participation des syndicats, mais en même temps le gouvernement reconnaît à SLR sa place comme association de défense des personnels en l'associant aux discussions avec les syndicats.

Le refus de donner des précisions sur la programmation exprime les tensions entre ces deux courants.

Nous sommes donc face à plusieurs défis :

- maintenir l'unité des personnels, avec les syndicats et SLR, seule condition d'une avancée,
- peser sur les aspects formels qui eux aussi sont importants notamment l'évaluation,
- peser sur les aspects de fond : notamment la programmation pluriannuelle des emplois statutaires. S'il y a programmation des emplois statutaires, il y aura obligatoirement moins d'emplois sur CDD donc une moindre dérive vers les solutions néo-libérales.

Les organisations syndicales et SLR ont décidé hier, face aux refus d'afficher clairement les aspects programmation de la LOP et face aux mystifications qui sont présents dans nombre des aspects de la politique mise en œuvre, de rompre les négociations et d'appeler de façon unitaire à des manifestations de grande ampleur pour le 20 mai.

L'action du 20 mai pèsera fortement pour obtenir une programmation pluriannuelle des moyens avec une forte hausse de l'emploi et des financements de base pour les laboratoires.

### **Le projet Larouturou : quelles évolutions ?**

Le projet soumis au vote des instances statutaires, CTP, Conseil Scientifique puis Conseil d'Administration, a évolué depuis sa première rédaction. Depuis sa première version du début 2004, le DG a dû tenir compte des luttes des personnels et des reculs du gouvernement, il a gommé ce qui fâchait notamment en terme d'emploi. Depuis, face aux réactions des sections du comité national, aux pétitions des communautés scientifiques, aux interventions des organisations syndicales, il a finalement infléchi sa réforme, ne demandant plus au CA de se positionner sur l'ensemble d'un projet, mais sur ses seuls aspects organisationnels.

### **Faut-il une réforme pour le CNRS ?**

Le contexte de la recherche s'est modifié : la décentralisation a attribué des prérogatives aux régions leur permettant de définir leurs propres schémas régionaux de la recherche ; les universités entendent désormais affirmer leur politique d'établissement, la CPU revendique une place dominante dans la recherche publique et conteste au CNRS son rôle de structuration nationale. Ces évolutions ont été organisées par les gouvernements qui se sont succédés ces dernières décennies, qui tous se sont attachés à transférer vers les régions une partie des responsabilités de l'Etat. Le gouvernement actuel pousse à une transformation de la culture des scientifiques : d'une recherche scientifique issue des initiatives individuelles et collectives des personnels, il tente d'imposer un fonctionnement sur projets et organise la concurrence censée faire émerger la qualité. Alors que les entreprises diminuent leur effort de recherche, il pousse à un partenariat qui ressemble fort à un assujettissement de la recherche publique à la loi du marché. La création de l'ANR, la mise en place des pôles de compétitivité relèvent de la même logique d'affaiblissement du rôle des scientifiques dans les orientations de recherche, et de marginalisation du CNRS.

Il est en effet plus que jamais nécessaire d'avoir un CNRS fort, qui soit un véritable interlocuteur en région et auprès des universités, capable d'inverser un assujettissement aux entreprises en coopération mutuellement avantageuses, capable d'être à l'écoute des besoins sociaux, économiques et culturels et de les traduire en orientations de recherche. Le CNRS doit avoir un projet de développement pour rester au centre d'un service public de recherche au service de l'ensemble de la population. Or le projet de Larouturou de défense de l'organisme est centré sur une version utilitariste de celui-ci, le continuum recherche innovation emploi défendu dès la première version du projet. Le DG a choisi de se focaliser dans un premier temps sur les réformes organisationnelles, laissant à plus tard les autres aspects tels que la stagnation de l'emploi chercheur, le développement des postes d'accueil, l'individualisation du salaire.

Parmi les évolutions récentes nous relevons une certaine clarification des missions respectives de la présidence et de la direction, un recul sur le nombre de départements scientifiques, un rôle plus limité des DIR qui n'interviendront plus dans la gestion des personnels et des unités, la reconnaissance du rôle des conseils de département et l'instauration de conseils auprès des DIR.

Concernant l'organisation des départements : leur nombre reste trop réduit, ce qui pose des problèmes de lourdeur de gestion, d'éloignement plus grand entre Directions Scientifiques et laboratoires et des problèmes de cohérence notamment pour le MIPPU ; les relations entre départements disciplinaires et transdisciplinaires sont floues, notamment pour ce qui relève de la gestion des personnels. Cette solution à l'interdisciplinarité est trop lourde, des programmes tels que les PIR ou des structures souples comme les GDR pourraient répondre mieux à cette question. Si le projet rappelle le rôle des CSD, il reste insuffisant : pour nous les CSD doivent jouer un rôle auprès des Directions Scientifiques, leurs avis devraient être écoutés. Ils doivent continuer à faire de la prospective. Quel pourra être par exemple le rôle d'un CSD du département MIPPU, compte tenu du très large spectre disciplinaire de ce département ?

Concernant l'organisation interrégionale. les DIR n'exerceront plus de gestion des personnels et des moyens. Les liens avec les DS ne sont pas encore clairs. Si les DIR doivent faire partie de l'équipe de direction, c'est selon nous pour contribuer à la dimension territoriale de la politique nationale de l'organisme par leur connaissance de leur région et pour y représenter le CNRS. Les conseils placés auprès d'eux devraient avoir le souci notamment de l'organisation d'une réflexion sur les équipements, les technologies, les instrumentations présents dans la région, les compétences qu'elles requièrent et organiser les contacts avec les CESR.

Mais surtout, ne s'intéressant qu'à l'organisation, le projet reste flou sur les conditions de fonctionnement. Les Foires Aux Questions de ce point de vue nous apportent des éclairages inquiétants. Le DG revendique de transmettre au CNRS une culture de cadres. Les différents organes de direction ont été jusqu'à présent pourvus par des scientifiques issus des labos et qui après un temps limité reprenaient leurs activités de recherche. Il y avait en particulier une place forte accordée à des chargés de mission à temps partiel. Le dynamisme, la longévité, la qualité du CNRS sont liés à ce type de fonctionnement. Il repose sur un principe simple : le rôle de l'organisme doit être de susciter, d'impulser, de fédérer, de soutenir les initiatives des équipes de recherche tout en se situant dans les grandes orientations fixées par le gouvernement. Professionnaliser ces cadres, cela veut dire tout simplement inverser le fonctionnement, former une équipe

technocratique dont le rôle sera de veiller à ce que les équipes de recherche mènent des activités conformes à ce qui a été décidé par la direction, que ce soit au niveau des thématiques ou des normes (les bonnes pratiques, les normes AFNOR de la recherche en quelque sorte). Ces tendances sont aggravées par la volonté de regrouper les laboratoires sur des critères purement technocratiques et jamais scientifiques, sans laisser aux unités le temps de la réflexion. Enfin la structuration des laboratoires en unités mixtes et liées laisse présager des désengagements qui videront le CNRS de ce qui fait sa force : l'omni-disciplinarité. Toutes ces mesures risquent de transformer le CNRS en vaste appareil bureaucratique et de stériliser très rapidement la recherche.

Enfin, ce projet ne répond pas aux enjeux posés par l'action du gouvernement. Le sort du CNRS se joue ailleurs, avec la création de l'ANR dont la masse de crédits orientera véritablement la recherche, avec la mise en place des pôles de compétitivité qui structurera la recherche régionalement, avec l'éclatement qui se profile dans les cartons de monsieur Monteil, de l'évaluation et du comité national. Le CNRS est absent des réunions au ministère, mais la CPU est présente. Face à ces attaques, on a besoin d'un projet fort fondé sur les initiatives de recherche des scientifiques, sur des personnels dont l'implication sera d'autant plus importante qu'ils auront des statuts de titulaires, des salaires décentés, qu'ils travailleront dans un esprit de coopération et non dans celui de la concurrence avec des salaires au mérite, que des emplois seront créés pour assurer le renouvellement nécessaire des personnels, comme des thématiques.

Le projet de Larouturou a suscité dans la collectivité CNRS des réactions diverses. L'ensemble de nos collègues se rejoint sur les dangers que court le CNRS, notamment celui de se voir à court terme dépecer par les universités. Mais les avis divergent pour savoir si le projet est un projet de défense ou un projet de démantèlement progressif du CNRS. En tout cas on peut déjà dire que ce n'est pas un projet de développement du CNRS. La situation est devenue très compliquée quand le pouvoir a hésité à soutenir ou non le projet. Situation inhabituelle pour nous, qui sommes les héritiers de la discipline républicaine : comme le préfet, un DG nommé par le pouvoir doit être aux ordres et n'est jamais abandonné par celui-ci. Or ce n'est pas ce qui s'est passé ; la complexité de la situation politique, les dimensions personnelles des luttes de pouvoir existent même si ce n'est pas notre façon traditionnelle d'analyser la réalité. Le syndicat et le bureau national du syndicat a dû beaucoup débattre et réfléchir. Heureux ceux qui peuvent prendre des positions rapides sans réflexion préalable.

Il nous semble important de profiter de cette CE ou du prochain CSN pour analyser les aspects inédits de la situation. Et réfléchir

sur notre démarche syndicale.

La difficulté pour le syndicat est double dans ce contexte.

Les attaques du gouvernement sont certaines directes (l'ANR), d'autres plus pernicieuses, utilisant les propositions des états généraux pour n'en reprendre que quelques morceaux, en les intégrant dans d'autres logiques. Ces attaques sont sans précédent : elles vont bouleverser l'organisation de la recherche, les manières de travailler, les statuts des personnels. Il faut expliquer, désintriquer les propositions des personnels pour les replacer dans la logique de ce qu'ils veulent, montrer l'ampleur de l'attaque, dire qu'il ne sera plus possible de la contourner.

En même temps, Larouturou se présente en franc-tireur qui permet au CNRS de regagner de sa force. En cela il se trompe, mais il réussit à convaincre une partie du milieu, notamment parce qu'il propose un CNRS fort face à l'agence. Par ailleurs, son projet, parce qu'il relève plus de la culture d'entreprise que de la recherche académique, parce qu'il n'affirme pas d'ambitions scientifiques, parce qu'il s'en prend aux potentats scientifiques, parce qu'il réforme de manière technocratique les laboratoires, a gagné l'hostilité d'une autre partie des collègues et inquiète. Le syndicat doit mesurer ces contradictions, et les lignes de clivage.

La démarche du syndicat doit être de défendre l'organisme tout en gagnant des améliorations pour les personnels. Elle doit être de peser, de parvenir à infléchir. C'est pour cela que le syndicat ne peut se contenter de slogans faciles. Il s'oppose et doit gagner des améliorations pour les personnels. Il sera jugé là-dessus. Il faut laisser aux camarades qui négocient la latitude nécessaire pour qu'ils puissent faire avancer des choses, ou empêcher concrètement de vrais reculs. Nous devons faire des propositions, mobiliser les personnels sur ces propositions, créer, dans l'unité le rapport de force pour empêcher les reculs et pour gagner des avancées. La seule voie possible : ses orientations, ses propositions. On doit gagner au CNRS comme dans la LOP des avancées notables : affirmation de l'emploi statutaire, un taux de renouvellement de 7% des emplois statutaires, doublement des crédits récurrents d'ici 2010, davantage de démocratie. C'est sur cette base qu'on doit juger le projet Larouturou. Et c'est sur ces points qu'il ne nous satisfait pas.

Comment mobiliser les personnels ? Les personnels sortent d'une lutte dure. Il leur est difficile de repartir dans une autre lutte dure. Il est donc nécessaire de refaire un travail patient et quotidien de terrain : discuter avec les personnels, distribuer les tracts dans les labos, faire des AG. Ecouter les gens, connaître leurs problèmes, formuler des revendications à partir de ce qu'ils disent. Les défendre, leur expliquer les revendications du syndicat. La mobilisation ne peut se produire qu'au prix de ce travail préalable.

## Comité Technique Paritaire du CNRS du 9 mai 2005

Par Jocelyne Léger, Jacques Millet, Sophie Toussaint-Leroy

20 membres délibérants (10 représentants de l'administration et 10 représentants du personnel) pour ce CTP présidé par le Directeur général, Bernard Larouturou.

**Pour le SNTRS-CGT** : Jocelyne Léger, Jacques Millet, Sophie Toussaint-Leroy.

**Expert SNTRS pour le point 2 (projet de réforme du CNRS)** : Annick Kieffer.

**Ordre du jour** :

1. approbation du compte rendu de la séance du CTP du 23 novembre 2004,

2. avis sur le projet de réforme d'organisation interne du CNRS proposé par la direction générale,
3. avis sur les projets de convention générale entre le CNRS et le CAES et de convention de création d'une unité mixte de recherche « USAES »,
4. questions diverses.

**1 - Approbation du compte rendu de la séance du CTP du 23 novembre 2004**

**2 - Avis sur le projet de réforme d'organisation**

## interne du CNRS:

Bernard Larroutou (BL) présente les dernières modifications du projet en date du 26 avril : modification des contours des départements scientifiques (4+2), création de la Direction Scientifique Générale (DSG) en remplacement de la DSS, création de la Mission de la Stratégie et de la Prospective (MSP), création des 5 directions inter régionales (DIR). Il annonce le calendrier des consultations : vote en CTP le 9 mai, en Conseil Scientifique le 13 mai et au Conseil d'Administration le 19 mai.

Il indique que ce texte n'est qu'une étape et qu'il reste beaucoup à faire.

Pour le **SNCS-FSU**, le texte a beaucoup évolué depuis mars 2004. Mais on peut s'interroger sur son statut ? Quelles sont les grandes orientations ? Quelles modalités pratiques ? La Foire aux Questions (FAQ) du 19 avril est-elle toujours d'actualité ?

Dans le texte du 26 avril, rien sur l'évaluation, sur les personnels, sur l'articulation des Départements scientifiques, sur le fonctionnement des Conseils scientifiques de département. Nous proposerons des amendements.

### Pour le **SNTRS-CGT** : Annick KIEFFER a fait une déclaration

*Celle-ci est retranscrite intégralement en Annexe 1.*

Selon le **SGEN-CFDT**, ce qui est voté aujourd'hui n'est qu'une partie de la réforme qui relève d'un compromis. P. Girard est convaincu que le CNRS peut évoluer. Le SGEN est demandeur de discussions sur les autres points à poursuivre et se déclare non lié par son vote d'aujourd'hui pour les points qui seront discutés après.. Aujourd'hui les départements scientifiques sont cloisonnés, ce qui rend difficile la mise en place de l'interdisciplinarité. Le rôle réaffirmé du Comité de direction répond à l'une de nos interrogations : il y a affirmation de l'unité de la direction. Autre point positif, les instances consultatives sont réaffirmées.

Le SGEN-CFDT est d'accord avec le nouveau découpage des départements scientifiques, bien que la taille du MIPPU (+ les instituts) risque de poser des problèmes de gestion administrative, financière et de personnels. Le SGEN est plus réservé pour les départements scientifiques transverses, aux contours flous. Il est demandeur d'un bilan d'activité de ces nouveaux DS tous les 4 ans, en Conseil scientifique.

La Mission de la Stratégie et de la Prospective précise mieux les attributions du DG et du Président mais est contraire au texte du décret organique.

Pour les DIR, ce doit être des personnalités scientifiques. Le SGEN proposera un amendement en ce sens.

Dans la composition du Comité de Direction, Secrétaire Général et Directeur des Ressources Humaines sont associés, ce n'est pas le meilleur choix. Le SGEN demande la séparation des deux fonctions.

Le **SNIRS-CGC** approuve la démarche générale et est convaincu de la nécessité de la réforme. En revanche, il se déclare sceptique sur la capacité des DIR à articuler les niveaux de décision. Il se réjouit du renforcement des consultations des personnels. Il demande à ce que la prospective soit réintroduite dans les missions des CSD.

Le **SNPTES-UNSA** reconnaît que le texte a été diffusé largement dans les instances : Comité national, Conseils scientifiques de département, Conseil scientifique. Mais cette réforme n'apporte rien aux personnels en termes de carrière et d'emploi. De plus, le nombre d'ITA est insuffisant dans les instances consultatives. Le SNPTES votera contre.

Le **SNCS-FSU** déplore la taille et la composition du nouveau département MIPPU : il va recréer des sous-départements, ce qui

va générer inévitablement des conflits.

Il pose plusieurs questions concernant les départements transverses, sur le rattachement des personnels et la composition du collège électoral pour les CSD. Il signale que les sections du comité national doivent être connues et listées au moment de la création des nouveaux départements scientifiques (article 10 du décret organique). Le SNCS déplore que le texte ne fasse pas mention du Comité national. Pour le SNCS, les DIR doivent être strictement cantonnés au rôle de représentation et de coordination, pas d'organisation. Le Comité de direction n'a pas d'existence statutaire dans les textes actuels, le SNCS souhaite que soit réintroduite la séparation des fonctions de Secrétaire général et de DRH, et demande la suppression de la participation du Secrétaire général adjoint à cette instance. Il propose différents amendements dans ce sens.

Dans sa réponse aux divers commentaires des syndicats, Bernard Larroutou signale que désormais le CNRS est présent dans les discussions au Ministère sur la préparation de la LOP. Il participe à la série de réunions autour de Monteil sur l'ANR, les PRES, l'évaluation. C'est J.F. Minster qui y représente le CNRS.

Différents amendements au texte ont été proposés, en particulier par le SNCS et le SGEN.

Bernard Larroutou est d'accord pour modifier les décrets régissant les Instituts (IN2P3 et INSU), mais le Ministère a reporté toute modification statutaire après le vote de la LOP.

Pour la mise en place des CSD : une information sera donnée au CA du 19 mai. On réfléchit au calendrier des élections. A priori, il ne sera pas possible d'arrêter la liste électorale définitive avant le 18 juillet. Le rattachement des sections du comité national aux nouveaux départements ne sera pas présenté au prochain CA, qui votera sur le principe. Les CTP et CA de juin se prononceront sur ces rattachements.

Concernant le département transverse ingénierie, Bernard Larroutou reconnaît qu'il y a du flou, et que certains laboratoires seront mono-rattachés. La décision de 1991 sur le rattachement des unités de recherche sera modifiée en conséquence mais pas seulement sur ce point.

La politique scientifique générale doit être approuvée par le Conseil d'Administration. La Mission de la stratégie et de la prospective a un rôle d'animation : elle donnera au Président et au Directeur Général les moyens de conduire la réflexion et la prospective et apportera son concours au Président sur la politique générale de l'organisme. Bernard Larroutou se dit opposé à l'amendement du SNCS-FSU qui propose d'ajouter les sections du comité national à la composition de la Mission de la Stratégie et de la Prospective (MSP). Il propose que le Comité National soit invité aux colloques de prospective, mais pas plus.

Concernant la proposition du SGEN-CFDT de supprimer le comité d'évaluation externe, il y est opposé. Il reconnaît cependant que ce comité est assez difficile à mettre en place compte tenu du spectre disciplinaire du CNRS. Ce comité, de haut niveau dit-il, prévu dans le décret organique de 2000, sera lié à la MSP.

Sur le comité de direction, Bernard Larroutou reconnaît qu'il n'a pas d'existence réglementaire mais beaucoup de pouvoir. Par souci de transparence, il veut que le CA vote sur sa composition et il souhaite informer les personnels.

Sur le fait que SG et DRH seront à terme des fonctions assurées par la même personne : cette mesure a un caractère conjoncturel. Bernard Larroutou avait décidé avec Gérard Mégie que la DRH ne serait plus rattachée au Secrétariat général, dans un souci de renforcement de la fonction RH. Mais le Ministère s'y est opposé, le Directeur Général a dû obtempérer mais a biaisé en nommant Hervé Mathieu à la fois Secrétaire général et DRH, et en nommant Sylvie Moreau Secrétaire générale adjointe.

A une question de Jocelyne Léger sur la nécessité de faire évoluer

la Direction de la Communication vers un rôle plus large, Bernard Larroutourol précise que la DIST est toujours en place (malgré le vote de sa transformation en DIRCOM au CTP de mars 2003) dans l'organigramme actuel. Un chantier est en cours sur la communication scientifique.

Pour répondre à une question du SNCS-FSU, Bernard Larroutourol confirme qu'après le vote de la LOP s'ouvrira le chantier de réforme du décret organique, qui doit faire l'objet d'une consultation interne.

Après une interruption de séance de 10 minutes, le CTP a voté sur chaque amendement. Pour simplifier la lecture, nous avons regroupé d'abord les amendements selon l'avis qu'ils ont recueilli.

---

**Le texte amendé par le CTP est publié intégralement en Annexe 2.**

---

### 2.1. Amendements ayant fait l'objet d'un avis favorable :

- Ajouter en page 5 une phrase indiquant que la réunion associant le président, le directeur général,... « **sera consacrée, au moins quatre fois par an, à la prospective et à l'élaboration de la politique scientifique du CNRS, en s'appuyant sur un partage d'informations concernant sa mise en œuvre** ».

Pour : unanimité.

- Préciser en page 5 que le directeur scientifique général « **pourra être invité** » aux réunions du bureau du conseil scientifique.

Pour : unanimité.

- Préciser en page 5 que le conseil scientifique de département attaché à chaque département scientifique « **sera associé aux réflexions de la direction du département en matière de prospective scientifique et d'élaboration de la stratégie scientifique du CNRS** ».

Pour : unanimité.

- Préciser en haut de la page 6 que les directeurs inter-régionaux seront des « **personnalités scientifiques** ».

Pour : unanimité.

- Ajouter au 1<sup>er</sup> paragraphe de la page 10 l'adjectif « **syndicales** » entre « organisations » et « représentatives ».

Pour : unanimité.

### 2.2. Amendement ayant fait l'objet d'un avis d'égalité :

- Dans la liste des membres composant le comité de direction du CNRS, ajouter l'article défini « le » devant « directeur des ressources humaines ».

Contre : 10 (Administration)

Pour : 10 (1 SNIRS, 2 SNCS, 2 SNTRS, 1 SNPTES, 4 SGEN)

### 2.3. Amendements ayant fait l'objet d'un avis défavorable :

- Ajouter en page 4 dans l'énumération des missions de la mission de la stratégie et de la prospective le groupe de mots : « **et les sections du Comité national** »

Abstention : 1 (SNIRS)

Pour : 7 (2 SNCS, 1 SNPTES, 4 SGEN)

Contre : 12 (10 Administration - 2 SNTRS)

- Supprimer en page 4 dans le dernier item de la même énumération le groupe de mots : « **et d'apporter un appui à ses travaux** »

Abstention : 3 (1 SNIRS, 2 SNTRS)

Pour : 7 (2 SNCS, 1 SNPTES, 4 SGEN)

Contre : 10 (Administration)

- Ajouter en page 5 : « **Le conseil scientifique est consulté sur l'ensemble des questions traitées lors de ces réunions** ».

Abstention : 8 (1 SNIRS, 2 SNTRS, 1 SNPTES, 4 SGEN)

Pour : 2 (2 SNCS)

Contre : 10 (Administration)

- Ajouter en page 5 le paragraphe suivant : « **L'évaluation de la recherche (prospective, élaboration, politique scientifique) est faite par des instances consultatives et indépendantes de la direction que sont le conseil scientifique, les conseils scientifiques de département, les sections disciplinaires et interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique. Ces instances sont constituée en majorité de représentants élus des personnels des unités de recherche de l'établissement** ».

Abstention : 5 (1 SNIRS, 4 SGEN)

Pour : 5 (2 SNCS, 2 SNTRS, 1 SNPTES)

Contre : 10 (Administration)

- Supprimer en page 5 dans l'énumération des missions de la direction scientifique générale l'item suivant : « **la prospective scientifique, en lien avec la mission de la stratégie et de la prospective** ».

Abstention : 1 (SNIRS)

Pour : 2 (SNCS)

Contre : 17 (10 Administration, 2 SNTRS, 1 SNPTES, 4 SGEN)

- Ajouter en page 5 la phrase suivante : « **Pour accomplir ses missions, le CNRS emploie des personnels permanents relevant du statut de la Fonction publique** ».

Abstention : 7 (1 SNIRS, 2 SNTRS\*, 4 SGEN\*)

Pour : 3 (2 SNCS, 1 SNPTES)

Contre : 10 (Administration)

\* **explication de vote** : cette phrase n'a pas sa place dans ce texte.

- Remplacer en page 5 « directeurs inter-régionaux » par « **chargés de mission inter-régionaux** ».

Abstention : 1 (SNIRS)

Pour : 2 (SNCS)

Contre : 17 (10 Administration, 2 SNTRS, 1 SNPTES, 4 SGEN)

- Supprimer en page 6 que les missions des membres de l'équipe de la direction inter-régionale concerneront également « **le suivi des laboratoires en ce qui concerne les aspects opérationnels régionaux** ».

Abstention : 1 (SNIRS)

Pour : 2 (SNCS)

Contre : 17 (10 Administration, 2 SNTRS, 1 SNPTES, 4 SGEN)

- Dans la phrase qui concerne la nomination des délégués régionaux figurant en page 6, supprimer les mots « **sur proposition du directeur inter-régional** ».

Abstention : 5 (1 SNIRS, 4 SGEN)

Pour : 4 (2 SNCS, 2 SNTRS)

Contre : 11 (10 Administration, 1 SNPTES)

- Dans la liste des membres composant le comité de direction du CNRS, supprimer les mots « **le secrétaire général adjoint** ».

Abstention : 1 (SNIRS)

Pour : 8 (2 SNCS, 2 SNTRS, 4 SGEN)

Contre : 11 (10 Administration, 1 SNPTES)

- Préciser dans le paragraphe suivant : « **Le secrétaire général adjoint pourra assister aux réunions en tant que de besoin** ».

Abstention : 1 (SNIRS)

Pour : 8 (2 SNCS, 2 SNTRS, 4 SGEN)

Contre : 11 (10 Administration, 1 SNPTES)

- Ajouter au 1<sup>er</sup> paragraphe de la page 10 la phrase suivante : « **Pour ce faire, à l'issue de la séance du 19 mai, il appartiendra au conseil d'administration d'identifier les dispositions qui relèveraient des modifications du décret organique du CNRS, et à l'établissement de les soumettre ensuite aux instances compétentes** ».

Abstention : 5 (1 SNIRS, 4 SGEN)

Pour : 5 (1 SNCS, 2 SNTRS, 1 SNPTES)

Contre : 10 (Administration)

- Dernière phrase du 1<sup>er</sup> paragraphe de la page 10, remplacer « communiquées pour avis au conseil d'administration » par « **soumises** » au conseil d'administration.

Abstention : 1 (SNIRS)

Pour : 9 (2 SNCS, 2 SNTRS, 4 SGEN, 1 SNPTES)

Contre : 10 (Administration)

### **Vote sur le texte amendé par les membres du CTP :**

**Contre : 5 (2 SNCS , 1 SNPTES, 2 SNTRS)**

**Pour : 15 (10 Administration, 4 SGEN, 1 SNIRS)**

### **3 – Avis sur les projets de convention générale entre le CNRS et le CAES et de convention de création d'une Unité mixte de service « USAES » :**

Liliane Flabbée (DRH) présente très brièvement le texte de la nouvelle convention, CAES/CNRS et du projet de création d'une Unité mixte de service pour l'affectation des fonctionnaires CNRS sur des fonctions CAES. Elle s'appuie sur l'avis favorable du Conseil d'Administration de CAES. Le **SNTRS-CGT** est intervenu sur deux points concernant l'augmentation de la subvention CNRS. D'une part la question de la compensation financière des postes CNRS (notamment les deux postes de directeurs des centres de vacances d'Aussois et d'Oléron) et la prise en compte des retraités en plus de la masse salariale.

Nous avons évoqué la crainte que la compensation financière soit « un marché de dupes » puisque le montant annoncé était inférieur à celui prévu par la convention collective du tourisme social. Nous avons aussi souligné que l'engagement d'atteindre 1% de la masse salariale était une bonne chose, mais que malheureusement ce n'était pas la première fois que le CNRS s'engageait et qu'on n'avait toujours rien vu.

Le **SGEN-CFDT** a demandé que l'on précise que les salaires comptés pour la compensation salariale comprennent les charges patronales.

Liliane Flabbée a répondu qu'il allait de soi que les compensations financières pour les salaires comprendraient les cotisations patronales. Elle a également indiqué que la compensation pour les salaires des directeurs des centres de vacances étaient mis à part dans la subvention attribuée et que le montant n'était pas définitif mais « en attente » par rapport à la date effective de cessation de paiement des salaires par le CNRS (donc du recrutement des deux remplaçants).

Il faut souligner que la discussion sur ce point de l'ordre du jour a été pour le moins bâclée en moins de 10 minutes.

### **Vote sur la convention générale :**

Abstention : 3 (1 SNCS, 2 SNTRS)

Pour : 17 (10 Administration, 4 SGEN, 1 SNIRS, 1 SNCS , 1 SNPTES)

### **Vote sur la convention de création de l'UMS :**

Pour : unanimité

## **4. Questions diverses :**

Le SNCS évoque des difficultés concernant les dossiers électroniques pour le recrutement des chercheurs. Réponse dilatoire de la Direction.

**Fin du CTP à 18h00.**

\*\*\*\*\*

## **ANNEXE 1 :**

### **Déclaration d'Annick Kieffer au nom du SNTRS-CGT :**

Le projet que vous soumettez au vote des instances statutaires, Monsieur le Directeur, a évolué depuis sa première rédaction. Depuis votre première version de début 2004, face aux réactions des sections du comité national, aux inquiétudes de communautés scientifiques, aux interventions des organisations syndicales, vous avez gommé ce qui fâchait notamment en terme d'emploi et vous avez infléchi votre réforme. Vous ne nous demandez plus de nous positionner sur l'ensemble d'un projet, mais sur ses seuls aspects organisationnels au niveau de la direction de l'organisme.

Le contexte de la recherche s'est modifié : la décentralisation a attribué des prérogatives aux régions leur permettant de définir des schémas régionaux de la recherche, et de financer des projets ; les universités entendent affirmer leur politique d'établissement. Ces évolutions ont été organisées par les gouvernements qui se sont succédés ces dernières décennies, qui tous se sont attachés à transférer vers les régions une partie des responsabilités de l'Etat. Le gouvernement actuel pousse à une transformation de la culture des scientifiques : d'une recherche scientifique issue des initiatives individuelles et collectives des personnels scientifiques, il tente d'imposer un fonctionnement sur projets et organise la concurrence d'où est censée faire émerger la qualité. Alors que les entreprises diminuent leur effort de recherche, il pousse à un partenariat qui ressemble fort à un assujettissement de la recherche publique à la loi du marché. La création de l'ANR, la mise en place des pôles de compétitivité relèvent de la même logique.

Il est donc plus que jamais nécessaire d'avoir un CNRS fort, véritable interlocuteur en région et auprès des universités, capable d'inverser un assujettissement en coopération mutuellement avantageuses, capable d'être à l'écoute des besoins sociaux, économiques et culturels et de les traduire en orientations de recherche. Le CNRS doit avoir un projet de développement pour rester au centre d'un service public de recherche au service de l'ensemble de la population. Vous proposez un projet de défense de l'organisme, centré sur une version utilitariste de celui-ci. Le président Meunier résume cela dans l'expression : le continuum recherche innovation emploi.

Parmi les évolutions récentes nous relevons une certaine clarification des missions respectives de la présidence et de la direction, un recul sur le nombre de départements scientifiques, un rôle des DIR plus limité, ils n'interviendront plus dans la gestion des personnels et des unités, la reconnaissance du rôle des conseils de département et l'instauration de conseils auprès des DIR.

Cependant, ce texte ne nous satisfait pas de plusieurs points de vue :

- concernant l'organisation des départements. Leur nombre est trop réduit, ce qui pose des problèmes de lourdeur de gestion, d'éloignement plus grand des laboratoires et des problèmes de cohérence notamment pour le MIPPU ; les relations entre départements disciplinaires et transdisciplinaires sont floues, notamment pour ce qui relève de la gestion des personnels et des unités. Nous pensons que cette solution à l'interdisciplinarité est trop lourde, des programmes tels que les PIR ou à des structures souples comme les GDR pourraient répondre mieux à cette question. Les CSD doivent jouer un rôle auprès des DS, leurs

avis devraient être écoutés. Ils doivent continuer à faire de la prospective. Quel pourra être le rôle d'un CSD du département MIPPU par exemple, compte tenu du très large spectre disciplinaire de ce département ?

- les DIR n'exerceront plus de gestion des personnels et des moyens, c'est une bonne chose ; pour nous la gestion doit rester nationale. Les liens avec les DS ne sont pas encore clairs. Pour nous, si les DIR doivent faire partie de l'équipe de direction, c'est pour contribuer à la dimension territoriale de la politique nationale de l'organisme par leur connaissance de leur région et pour y représenter le CNRS. Les conseils placés auprès d'eux devraient avoir le souci notamment de l'organisation d'une réflexion sur les équipements, les technologies, les instrumentations présents dans la régions et les compétences qu'elles requièrent et organiser les contacts avec les CESR.

Mais surtout, ne s'intéressant qu'à l'organisation, votre projet reste flou sur les conditions de fonctionnement. Les Foires aux questions (FAQ) de ce point de vue nous apportent des éclairages inquiétants. Vous espérez, et vous le revendiquez, transmettre au CNRS une culture de cadres. Les différents organes de direction ont été jusqu'à présent été pourvus par des scientifiques issus des labos et qui après un temps limité reprenaient leurs activités de recherche. Il y avait en particulier une place forte accordée à des chargés de mission à temps partiel. Nous pensons que le dynamisme, la longévité, la qualité du CNRS sont liés à ce type de fonctionnement. Il repose sur un principe simple : le rôle de l'organisme doit être de susciter, impulser, fédérer, soutenir les initiatives des équipes de recherche tout en répondant aux grandes orientations fixées par le gouvernement. Professionnaliser ces cadres, cela veut dire tout simplement inverser le fonctionnement, former une équipe technocratique dont le rôle sera de veiller à ce que les équipes de recherche mènent des activités conformes à ce qui a été décidé par la direction, que ce soit au niveau des thématiques ou des normes (les bonnes pratiques, les normes AFNOR de la recherche en quelque sorte). Ces tendances sont aggravées par votre volonté de regrouper les laboratoires sur des critères purement technocratiques et jamais scientifiques, sans laisser aux unités le temps de la réflexion. Enfin la structuration des laboratoires en unités mixtes et liées laisse présager des désengagement qui videront le CNRS de ce qui fait sa force : l'omni-disciplinarité. Toutes ces mesures risquent de transformer le CNRS en vaste appareil bureaucratique et de stériliser très rapidement la recherche.

Enfin, votre projet nous semble mal s'intégrer au paysage que dessine le gouvernement. Le sort du CNRS se joue ailleurs, avec la création de l'ANR dont la masse de crédits orientera véritablement la recherche, avec la mise en place des pôles de compétitivité qui structurera la recherche régionalement, avec l'éclatement qui se profile dans les cartons de monsieur Monteil, de l'évaluation et du comité national. Tout ceci rend dérisoire les reculs que vous consentez sur le rôle des CSD. Le CNRS est absent des réunions au ministère, la CPU est présente. Face à ces attaques, on a besoin d'un projet fort fondé sur les initiatives et les projets de recherche des scientifiques, sur des personnels dont l'implication sera d'autant plus importante qu'ils auront des statuts de titulaires, des salaires décents, qu'ils travailleront dans un esprit de coopération et non dans celui de la concurrence avec des salaires au mérite, que des emplois seront créés pour assurer le renouvellement nécessaire des personnels, comme des thématiques.

Pour toutes ces raisons nous voterons contre le projet. ».

\*\*

## ANNEXE 2 :

### Nouvelle organisation du CNRS : Projet de délibération amendé par le CTP du 9 mai 2005

Les modifications adoptées par le CTP figurent en *italique gras* dans le texte.

Ayant pris connaissance de l'avis du comité technique paritaire réuni le 9 mai 2005, et de l'avis du conseil scientifique réuni le 13 mai 2005, et dans le cadre du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS, le conseil d'administration approuve les principes énoncés ci-dessous pour l'évolution de l'organisation de l'établissement L'organisation des départements scientifiques du CNRS sera modifiée pour mettre en place un schéma comprenant **six départements scientifiques** – dont deux « départements transverses » – consacrés aux grands domaines suivants :

- Mathématiques, informatique, physique, planète et univers,
- Chimie,
- Vivant,
- Homme et société,
- *Environnement et développement durable,*
- *Ingénierie,*

et les **deux instituts nationaux** dédiés au pilotage national de projets et programmes dans leur domaine d'activité :

- Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3),
- Institut national des sciences de l'univers (INSU).

Ces deux instituts nationaux seront reliés au département « Mathématiques, informatique, physique, planète et univers » (MIPPU).

Du point de vue formel, en application du décret n° 84-667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'IN2P3, il sera constitué en correspondance de l'IN2P3 un département de physique nucléaire et physique des particules au sein du département MIPPU. De même, en application du décret n° 85-218 du 13 février 1985 créant l'INSU, il sera constitué en correspondance de l'INSU un département des sciences de la planète et de l'univers au sein du département MIPPU. Dans la présentation de son organisation en départements et instituts nationaux, le CNRS adoptera cependant la présentation en six départements et deux instituts évoquée ci-dessus.

La décision d'organisation n° 910491SJUR du 1<sup>er</sup> octobre 1991 sera modifiée de manière à permettre le rattachement d'une unité de recherche à plusieurs départements scientifiques.

Un bilan de l'action de chacun des départements et instituts nationaux sera présenté au conseil scientifique et au conseil d'administration après quatre années d'activité.

Le CNRS mettra en place auprès du président et du directeur général une **mission de la stratégie et de la prospective**.

Elle aura pour missions : d'impulser la prospective scientifique de l'établissement, en coordination notamment avec le conseil d'administration, le directeur général, la direction scientifique générale, les départements scientifiques et instituts nationaux, le conseil scientifique de l'établissement et les conseils scientifiques de département ;

d'apporter son concours au président pour l'animation et la coordination de la réflexion conduisant à la définition de la politique générale du CNRS, soumise à l'approbation du conseil d'administration ; de préparer la mise en place du comité d'évaluation externe, selon le décret organique du CNRS modifié en 2000, et d'apporter un appui à ses travaux.

Pour exercer ses missions, la mission de la stratégie et de la prospective pourra faire appel, en tant que de besoin, à toutes les structures du CNRS, notamment à la direction scientifique

générale. Elle pourra également faire appel à des personnalités extérieures au CNRS. Le responsable de la mission de la stratégie et de la prospective sera nommé par le directeur général sur proposition du président.

Une réunion associant le président, le directeur général, le responsable de la mission de la stratégie et de la prospective, le directeur scientifique général et les directeurs des départements scientifiques et instituts nationaux **sera consacrée, au moins quatre fois par an, à la prospective et à l'élaboration de la politique scientifique du CNRS, en s'appuyant sur un partage d'informations concernant sa mise en œuvre.** Cette réunion sera préparée par le responsable de la mission de la stratégie et de la prospective, en lien avec le président et le directeur général. Cette réunion pourra être étendue, en tant que de besoin, à tout ou partie du comité de direction.

Le CNRS mettra en place auprès du directeur général une **direction scientifique générale** regroupant les départements scientifiques et instituts nationaux.

Les principales missions de la direction scientifique générale concernent : la prospective scientifique, en lien avec la mission de la stratégie et de la prospective,

la mise en œuvre de la politique scientifique du CNRS,

le suivi de l'évaluation de la recherche et le dialogue avec les instances d'évaluation, et le suivi des orientations scientifiques des laboratoires,

les coopérations scientifiques et les opérations structurantes nationales, européennes et internationales,

la coordination des départements scientifiques et les actions communes à plusieurs départements, en vue de développer les recherches interdisciplinaires et l'émergence de nouveaux domaines de recherche,

la politique du CNRS en matière d'information scientifique et technique.

Le directeur scientifique général sera nommé par le directeur général sur avis conforme du président. Il assistera aux réunions du conseil scientifique et **pourra être invité** aux réunions du bureau du conseil scientifique.

Le conseil scientifique de département attaché à chaque département scientifique sera consulté sur la politique du département en matière de répartition des moyens entre disciplines scientifiques, de création et de suppression d'unités, de formation par la recherche, de relations européennes et internationales, de relations industrielles, et en matière de communication scientifique. **Il sera associé aux réflexions de la direction du département en matière de prospective scientifique et d'élaboration de la stratégie scientifique du CNRS.**

La composition et le nombre de membres de l'équipe de la direction de chaque département scientifique seront fixés par décision du directeur général. Ses membres seront nommés par le directeur général sur proposition du directeur du département scientifique.

Le directeur général établira avant la fin de l'année 2005 une « grille de suivi pluriannuel de la répartition des moyens du CNRS par disciplines ou groupes de disciplines » permettant au conseil d'administration d'approuver chaque année la répartition des moyens budgétaires par départements et par groupes de disciplines, dans le cadre des dispositions du nouveau cadre budgétaire et comptable des EPST.

Le CNRS mettra en place **cinq directeurs inter-régionaux** Ile-de-France, Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest. L'équipe de chaque direction inter-régionale, très resserrée, comprendra notamment les délégués régionaux de l'inter-région, adjoints du directeur inter-régional. Le directeur inter-régional et les délégués

régionaux représenteront le CNRS en région.

Les directeurs inter-régionaux seront **des personnalités scientifiques nommées** par le directeur général. Les membres de l'équipe de la direction inter-régionale exerceront leurs missions dans le cadre de la politique nationale du CNRS, en lien avec la direction scientifique générale et les départements scientifiques. Leurs principales missions concerneront le dialogue avec les partenaires du CNRS en régions, notamment les universités et écoles et les collectivités locales, le montage et le suivi de pôles et de projets régionaux, le développement de l'interdisciplinarité, et le suivi des laboratoires en ce qui concerne les aspects opérationnels régionaux. Les délégués régionaux conserveront leur responsabilité de direction des services de la délégation régionale et leur rôle d'ordonnateur secondaire.

La composition et le nombre de membres de l'équipe de chaque direction inter-régionale seront fixés par décision du directeur général. Ses membres seront nommés par le directeur général sur proposition du directeur inter-régional. Les délégués régionaux seront nommés par le directeur général sur proposition du directeur inter-régional et sur avis conforme du secrétaire général. Le nombre des membres des équipes des directions inter-régionales fera l'objet d'un suivi annuel par le conseil d'administration.

Une instance consultative comprenant des représentants des personnels des unités de l'inter-région sera mise en place auprès de chaque direction inter-régionale. Elle se réunira au moins trois fois par an et sera consultée sur les principaux sujets concernant la politique et l'action du CNRS dans l'inter-région.

Autour du directeur général, le **comité de direction** du CNRS comprendra :

- le directeur scientifique général,
- le secrétaire général et directeur des ressources humaines,
- les directeurs des six départements scientifiques,
- les cinq directeurs inter-régionaux,
- le secrétaire général adjoint,
- le directeur des relations européennes et internationales,
- le directeur des relations industrielles et du transfert technologique,
- le directeur de la communication.

Les directeurs des deux instituts nationaux seront membres de l'équipe de la direction scientifique générale. Ils seront aussi membres invités du comité de direction du CNRS, et conserveront délégation en matière de politique scientifique et d'attribution de moyens dans leurs domaines de compétences.

Le responsable de la mission de la stratégie et de la prospective sera invité aux réunions du comité de direction concernant la prospective et l'élaboration de la politique générale de l'établissement.

Le directeur général mettra en place un processus d'attribution des moyens annuels aux laboratoires dans lequel les arbitrages du comité de direction s'appuieront sur des propositions de la direction scientifique générale et des départements scientifiques et instituts nationaux, élaborées en consultant les directions inter-régionales.

Le directeur général mènera les travaux pour mettre en place la nouvelle organisation de l'établissement en poursuivant la concertation avec les personnels de l'établissement, les instances consultatives et les organisations **syndicales** représentatives, avec l'objectif que cette nouvelle organisation soit pleinement opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les décisions d'organisation détaillées seront fixées par le directeur général après consultation des instances statutaires, et communiquées pour avis au conseil d'administration.

Au cours des prochaines années, le directeur général

accompagnera la présentation du rapport d'activité annuel devant le conseil d'administration par la présentation d'un rapport

spécifique sur le fonctionnement de la nouvelle organisation de l'organisme.

## Conseil Scientifique CNRS du 13 mai 2005

Par Daniel Steinmetz, élu SNTRS-CGT

### Cette séance a eu pour ordre du jour unique le vote sur le projet pour le CNRS

**B. Larrouturou** présente les 5 amendements votés par le CTP et rappelle le résultat du vote du dernier CTP (15 pour 5 contre). La présidente propose d'examiner le texte qui sera soumis au vote du CA point par point.

En ce qui concerne les départements, plusieurs remarques concernent la très grande taille du département MIPPU. Remarque de JF Minster : le CNRS doit apprendre à gérer les labos dans un contexte où les programmes montent en puissance.

En ce qui concerne la mission pour la stratégie, plusieurs remarques sur la complexité du système. En ce qui concerne la Direction scientifique générale, le conseil demande de préciser dans le texte que le DSG sera nommé parmi les personnalités du monde scientifiques ; suit un débat sur le rôle des CSD.

En ce qui concerne les DIR, BL précise que le DIR sera le responsable des délégués régionaux.

Quelques modifications au texte sont soumises au vote du CS : 15 oui, 2 abstentions et un refus de vote. (C'est moi qui ai refusé de voter).

**Comité de suivi de la réforme.** La présidente du CS propose un comité de suivi composé du président et du secrétaire du CS, du président de la CPCN et de deux présidents de CSD. Vote : 13 oui, 5 abstentions.

### Vote sur la demande d'un bilan de l'expérience des DIR et des

**partenariats renforcés** : 14 oui et 4 abstentions.

**Demande de supprimer le caractère expérimental des départements transverses** : 11 oui et 7 abstentions.

Je me suis abstenu sur l'ensemble des votes précédents.

### Vote global sur le projet.

**Plusieurs personnes indiquent qu'elles voteront le projet**. Il s'agit de la présidente, du secrétaire. J'interviens pour indiquer que je voterai contre et très rapidement, faute de temps, je développe plusieurs des arguments suivants : organisation managériale qui est faite pour que le CNRS soit à même de répondre aux demandes politiques et aux projets de l'agence plutôt que de favoriser la montée des initiatives venant des labos. Le reste du projet n'est pas soumis au vote mais reste présent : développement de l'emploi d'accueil, effacement au profit des universités, remise en cause du rôle du comité national.

BL précise qu'effectivement ce qui est soumis au vote n'est que la partie organisation du projet et que le reste n'est pas pour autant jeté aux orties.

**Vote** : 11 oui, 2 non, 5 abstentions

**Conclusion** : Contrairement au CTP, les élus SNCS ont soit voté pour, soit se sont abstenus. L'anonymat des votes ne permet pas de savoir qu'elle la deuxième personne qui a voté non.

JF Minster, par ses remarques, s'imposera rapidement comme le deuxième personnage du CNRS.

## Conseil d'Administration CNRS du 19 mai 2005

Jacques Audin élu SNTRS CGT

### Ce conseil avait à son ordre du jour :

- Approbation du projet de nouvelle organisation du CNRS,
- Approbation du compte financier de l'exercice 2004.

Sur ce dernier ce point examiné au début du CA je me suis abstenu au prétexte que faute de masse salariale suffisante le taux d'occupation des postes avait baissé au CNRS en 2004 et cela malgré la réintégration des postes supprimés. Même si le vote demandé est une approbation de la tenue des comptes, j'ai voulu marquer une nouvelle fois mon désaccord avec la gestion de l'emploi au CNRS (Le vote a donné 19 oui et deux abstentions).

### Projet de nouvelle organisation du CNRS

Le Conseil d'Administration a adopté le projet de nouvelle organisation du CNRS par 13 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions et un refus de vote.

Contrairement à l'usage qui est de voter à main levée au CA, ce résultat de vote acquis à bulletins secrets est contrasté. Il montre que les oppositions qui se sont manifestées ces dernières semaines entre direction générale, présidence et ministère ne sont pas éteintes. L'anonymat du scrutin rend incertain les commentaires. J'ai voté contre deux fois bénéficiant d'une procuration du représentant de la CGT. Les autres élus des personnels ont annoncé leurs intentions de vote : SNCS contre

(1voix), SGEN pour (2voix). Un représentant du monde du travail a souhaité ne pas prendre part au vote. Au total il y a 2 votes contre et 2 abstentions qui ne sont pas identifiables !

Si après le vote du CTP (15 pour et 5 contre) et celui du CS (11 pour, 2 contre et 5 abstentions) on pouvait imaginer un CA tranquille, celui-ci a été l'occasion de nombreuses interventions pendant presque 5 heures.

### Du côté des 4 représentants élus du personnel :

J'ai pour ma part fait une intervention (ci-jointe en annexe) pour resituer ce projet dans le contexte général. J'ai rappelé les principaux points qui posaient problème et qui ne pouvaient pas être ignorés lors du vote sur la nouvelle organisation du CNRS.

J'ai critiqué la diminution du nombre de départements et le nouveau département MIPPU (Math, Informatique, Physique, Planète et Univers) trop gros. J'ai dit être favorable à l'expérimentation des départements transverses, **Ingénierie et Environnement** ainsi qu'à la mise en place des **Directions Interrégionales** en faisant des propositions concrètes pour la mise en place de nouveaux **Comités Consultatifs Régionaux et inter régionaux**. J'ai critiqué la création de la **Direction Scientifique Générale** et de la **Mission de la stratégie et de la Prospective** qui feront double emploi et qui soustraient au Comité National la prospective scientifique qui était une de ses missions importantes.

J'ai critiqué le fait que les débats du CA sur le projet pour le CNRS ces derniers mois aient ignoré les ITA.

**Le représentant du SNCS** a fait part de son opposition à divers aspects du projet, comme le découpage du département MIPPU et celui des 2 départements transversaux Ingénierie et Environnement, la mise à mal du Comité National, les directions inter régionales...

**Les élues du SGEN** ont précisé qu'elles voteraient pour la nouvelle organisation du CNRS et pas sur le contenu du projet discuté depuis un an. Elles ont proposé des amendements pour modifier la rédaction de certains paragraphes qui selon elles n'étaient pas en conformité avec les textes et décrets qui régissent le fonctionnement de notre organisme !

**Du côté des 16 administrateurs nommés** : des remarques diverses ont été faites de la part de représentants du **monde économique**. L'un d'eux plutôt discret depuis 4 ans a utilisé des termes assez forts pour critiquer le projet, ce qui n'est pas dans la tradition : risque d'armée mexicaine; le texte proposé n'intègre pas les remarques faites lors du CA précédent ; manque de liens entre les diverses structures. Un autre plus constructif attire l'attention sur les risques de conflit d'une organisation matricielle et plaide pour une hiérarchisation entre les colonnes et les lignes! La mise au même rang des DS et des DIR donne au DG un rôle d'arbitrage trop important. Comment arbitrer la situation d'un millier de laboratoires ?

Avec des nuances allant du soutien inconditionnel au soutien raisonné les **personnalités scientifiques** ont plutôt soutenu le projet. Pour l'un d'eux on a trop discuté et perdu du temps dans les labos depuis un an. Il faut faire des compromis. Le CNRS va-t-il rester le CNRS avec l'ANR ? Il pense que oui. Pour un autre, le Comité National n'est pas si bien que ça. La preuve c'est que son labo n'a pas eu cette année le candidat qu'il voulait recruter !

Pour les **représentants des ministères**. Celui du Budget approuve de texte. Larroutou se prévaut du soutien de Fillon. Le représentant du Ministère de **l'enseignement supérieur et de la Recherche** étant remplacé par son suppléant. **La représentante du Ministère de la recherche** sans déborder d'enthousiasme dit que le moment est opportun pour que le CA se prononce. C'est une étape pas un aboutissement !

**Le représentant de la CPU** fait état de dialogues constructifs avec le CNRS et soutient le projet !

**Pour les représentants du monde du travail** : la représentante du MEDEF soutient le projet et dit qu'il faut donner au Directeur la structure qu'il sent le mieux ! Il faut avoir une politique salariale pour motiver les cadres (DS, DIR ...) et recruter les meilleurs ! Il faut tourner la page et avancer. Le représentant **CGT** absent m'a donné procuration, un autre refusera de participer au vote.

De nombreux administrateurs ont noté le risque de confusion entre Direction Scientifique Générale et Mission de la stratégie et de la Prospective fruit du compromis entre le Président et le Directeur Général !

La présidente du **Conseil scientifique** (voix consultative) commente la position du CS et dit son approbation personnelle au projet.

**Réponses de B.Larroutou** : on fera un bilan dans quatre ans des six départements. La question des ITA sera à l'ordre du jour du CA du 16 juin. Au CA de juin, également seront faites des propositions de rattachement des sections du Comité National à chaque département. Il défend son projet, dénonce l'immobilisme du aux structures actuelles. Il s'offusque des propos d'administrateurs aujourd'hui qui, pour la première fois, remettent en cause son projet. Oui ou non le CA adhère-t-il aux enjeux ?

**Le président** souhaite que le CA examine quelques amendements qui ont été réclamés. Le SGEN distribue les siens. Des nommés en proposent également. J'en propose un qui réaffirme le rôle

délibératif du CA, le SNCS aussi veut remettre la prospective au niveau du Comité National. Il y a un peu de confusion. Sur quel projet va-t-on se prononcer au final ? De toute évidence une bataille inattendue s'engage pour dénaturer le projet Larroutou en le privant le DG d'une partie de ses pouvoirs de décision. Des administrateurs s'inquiètent de cette méthode de dernière minute. Globalement le tri et les arbitrages sur la recevabilité des amendements se fait entre le DG et le Président. Au final les amendements acceptés ne changeront pas profondément le fond du projet. La question de la mise en place d'un Comité se suivi est demandée. Le président propose que ce comité comporte 7 membres. Je demande que des élus y soient associés. Meunier propose trois élus (SNTRS, SNCS et SGEN). Il faudra coordonner ou fusionner avec celui proposé par le CS !

Un vote à bulletins secrets est demandé par un nommé. Je défends personnellement le vote à main levée : chacun ici doit être capable d'assumer ses positions !

Le président fait distribuer des bulletins aux administrateurs ! Le résultat en étonne certains ! Qui a voté contre en dehors de la CGT et du SNCS ? Qui s'est abstenu ?

#### **En conclusion,**

Initié en mars 2004 par Bernard Larroutou et le Président Mégie dans un document baptisé « Notre projet pour le CNRS » cette réforme va toucher à tous les aspects de la vie du CNRS. (structures, instances, laboratoires, organisation, évaluation, politique scientifique, rémunérations, emplois, politique de ressources humaines, management etc).

Pour faire accepter son projet le Directeur a développé de nouvelles formes de communication avec les personnels et les laboratoires via l'intranet, fait des déplacements répétés en province pour rencontrer les directeurs de laboratoire. Organisé de nombreuses rencontres avec les organisations syndicales et les élus.

En parallèle, il a commencé à mettre en œuvre son projet via ses expérimentations de DIR et ses consignes de regroupements de laboratoires, des nominations et des annonces de mobilité. De son côté le ministère lui aussi sans attendre la sortie de la LOP annoncée depuis plus d'un an mettait en place des structures de pilotage de la recherche (ANR) qui vont enlever aux EPST une grande partie de leur autonomie !

Ce projet du CNRS s'est heurté à des oppositions syndicales brouillées depuis un an par le mouvement des chercheurs qui a surtout mis l'accent sur la politique scientifique nationale du pays, reléguant à l'arrière plan la situation particulière des organismes.

Contraint néanmoins de repousser sa mise en œuvre B. Larroutou a dû intégrer certaines revendications issues des états généraux et des réactions de la communauté en général. Sa politique de recours massif à des emplois précaires a pour l'instant été mise en échec grâce aux luttes des personnels. Il a dû reculer aussi sur sa volonté de faire piloter les laboratoires par les Directeurs Inter régionaux qui se seraient substitués aux directeurs scientifiques jugés trop puissants et dont les départements sont décrits comme des forteresses impénétrables du système. Les DS conserveront leurs moyens opérationnels (postes et crédits), tandis que les DIR donneront des avis sur les besoins opérationnels et se consacreront surtout aux relations avec les partenaires en région.

Les personnels auront des représentants dans les structures consultatives régionales aux contours encore mal définis. La création de deux départements transversaux est une innovation du CNRS qui joue sur sa pluridisciplinarité pour répondre à des sollicitations de la société dans le domaine du transfert des connaissances dans l'industrie et sur les questions de l'environnement. Les problèmes de dualités dans le pilotage global

du CNRS entre le DG et le président dont les pouvoirs ont été renforcés par Allègre ont fait l'objet d'un compromis insatisfaisant qui risque de bureaucratiser un peu plus le CNRS. Le Comité National à terme sera externalisé dans une structure indépendante. En conséquence le lien entre évaluation et décision sera rompu et avec lui la participation des chercheurs et des ITA à l'élaboration de la politique scientifique du CNRS.

La crise survenue au CA d'avril a révélé des divergences au niveau du gouvernement sur le rôle de l'Etat. Sans doute une confrontation entre les thèses les plus libérales qui veulent liquider tous les services publics pour les livrer à la concurrence et d'autres plus gaulliennes qui souhaitent que l'Etat garde encore quelques leviers de régulation de l'économie. Ces thèses ont trouvé des relais indirects dans la communauté. Pétition de soutien au projet Larrourou signée par plus d'un millier de scientifiques et contre-offensive menée par des mandarins défenseurs d'un élitisme académique coupé de la société qui ont vu dans le projet une menace pour leurs prérogatives actuelles. La CPU avec des arguments comptables peu convaincants a elle aussi voulu peser sur le débat.

Difficile pour notre syndicat de donner un chèque en blanc dans ces conditions à un DG qui au prétexte de garder le CNRS veut l'élaguer de nombreux laboratoires, qui assimile la production scientifique à la production de marchandises, et qui veut

transformer les directeurs de laboratoire animateurs scientifiques par des managers de PME chargés de mettre en œuvre des projets contractualisés ! Difficile de soutenir un projet qui fatalement va poser de nombreuses difficultés aux personnels et ou aucun des problèmes qui les concernent ne sont réglés (salaires, carrières, reconnaissance, conditions de travail...).

Au cours de ces quatre années de mandat d'élu (25 CA environ) j'ai essayé de porter au mieux les aspirations des personnels et les analyses collectives de mon syndicat. J'ai informé régulièrement les personnels des débats du CA et des positions que j'y ai développées en leur nom et des votes que j'ai émis. Les luttes ont permis d'influer sur le projet, pas suffisamment, d'autres seront à mener pour défendre le CNRS dans toutes ses missions et pour que la recherche garde sa liberté d'initiative et garantisse aux personnels, stabilité et carrières décentes.

**Je vous invite à voter pour les candidats du SNTRS à l'élection en cours du prochain Conseil d'administration.**

**Votez pour des élus qui seront présents dans les instances et dans les luttes car c'est bien à partir des luttes qu'ils sont forts pour faire transformer revendications en satisfaction.**

**Les avancées ne se gagnent jamais à partir de compromis passés dans les salons !**

**Rejoignez le SNTRS CGT !**

## Intervention de Jacques AUDIN sur le projet de nouvelle organisation du CNRS

Nous allons voter sur le projet d'organisation du CNRS alors que la situation globale de la recherche française n'est pas complètement éclaircie. La LOP qui se profile par bribes conforte l'idée d'une minoration du rôle structurant du CNRS et renforce celui du ministère. Quelle place gardera le CNRS dans le dispositif qui s'annonce? Réduit à n'être qu'un simple gestionnaire de programmes et de ressources humaines comme l'INSERM l'est déjà? Quelle politique un établissement peut-il décider s'il n'a plus la maîtrise de ses ressources et du pilotage de ses programmes?

**Le projet initial** d'évolution du CNRS s'est étoffé au fil des mois. Sur de nombreux points M. le directeur, vous avez affirmé votre volonté de modifier l'existant. Vous avez développé des **visions managériales** et organisationnelles très hiérarchiques qui risquent d'étouffer les initiatives de la base, ce qui est paradoxal dans un établissement de recherche.

C'est la transformation du rôle des **directeurs d'unité**, la concentration d'équipes dans des grosses unités, c'est **l'évaluation stratégique** des chercheurs qui va prendre le pas sur l'évaluation scientifique.

L'évolution de **l'organisation** du CNRS elle-même tend à resserrer tous les pouvoirs de décision au plus haut de l'organisme. La diminution du nombre de départements scientifiques et la dilution des **disciplines** vont aussi dans ce sens.

Votre politique scientifique favorise les **programmes prioritaires**, les **projets** à court terme associés à une politique d'**accueil** de CDD dont vous nous avez vanté ici-même les bienfaits. C'est encore l'idée d'instauration de **salaires au mérite** et des primes déjà octroyées dans la plus grande opacité chez les ITA.

Il est clair par ailleurs que ce projet depuis le début ne s'inscrit pas dans une vision de pérennisation à long terme du CNRS mais de renforcement des **universités**. Votre vision des **laboratoires liés** va tout-à-fait dans ce sens, de même sous prétexte de simplifications administratives, la gestion des laboratoires par une seule tutelle.

La LOP reprend votre proposition d'évaluation des équipes par une instance externe au CNRS et commune à d'autres

établissements. Le Comité National actuel disparaît et avec lui à terme l'évaluation couplée des chercheurs et de leurs équipes et la connexion entre évaluation et décision.

C'est vraiment une pierre angulaire de l'édifice qui va tomber et le CNRS sans doute avec elle.!

On ne se prononce pas aujourd'hui sur ces propositions qui, rassemblées, pèsent 150 pages environ mais sur un document de 3 pages 1/2 qui concerne l'organisation qui sera chargée de mettre en place toute cette politique.

**Il serait irresponsable de la part d'un représentant du personnel de voter sur ces trois pages sans avoir en mémoire tous les points sur lesquels nous ne nous sommes pas mis d'accord et qui touchent aux missions même du CNRS et aux conditions de leur mise en œuvre par les personnels.**

Bien évidemment il serait tout aussi injuste de nier les évolutions du projet et certains aspects positifs comme cette volonté affichée de garder au CNRS un rôle d'établissement public dans le dispositif national. Mais cela dépend-il vraiment du vote de ce CA M. le représentant du ministre?

**Sur les points de la délibération d'aujourd'hui :**

Je suppose qu'il n'y aura pas beaucoup de votes NON sur ce projet, **j'ai besoin d'expliquer mon Non à moi et le devoir d'en rendre compte aux personnels qui m'ont élu.**

**Sur les départements verticaux :**

Je regrette le manque de visibilité des grandes disciplines. En dehors de la chimie elles sont amalgamées dans un nombre trop réduit de départements. En particulier dans ce grand département MIPPU. De quoi va bien pouvoir discuter son Conseil Scientifique quand il va devoir aborder la prospective avec les mathématiciens, physiciens, astrophysiciens, géologues et informaticiens?

Sans parler de l'imbricatio juridique avec les 2 instituts et les sous-départements qui devront continuer à y exister à l'intérieur.

Je ne suis pas sûr que l'on pourra attendre l'examen prévu à quatre ans pour le modifier !

Je ne suis pas d'accord avec ce découpage vertical-là !

**Sur les départements transversaux :**

**Le département ingénierie** est typiquement prévu pour répondre aux besoins économiques et de compétitivité des entreprises tandis que **celui de l'environnement** l'est pour répondre à la grande inquiétude du siècle qui est de savoir si notre mode de production et de productivité est compatible avec le développement durable de la planète.

On peut penser qu'avec ces deux départements un peu contradictoires, le CNRS se trouve au cœur des enjeux de la société.

Espérons qu'il ne s'agit pas d'un effet de mode et que le CNRS saura prendre en compte aussi d'autres problèmes sociaux, que se soit dans le domaine de la santé avec son département du Vivant. Le Département SHS doit pouvoir jouer aussi son rôle interdisciplinaire pour une meilleure compréhension des phénomènes sociaux et pour réfléchir à d'autres types de régulation de l'économie, de partage du travail et de redistribution des richesses.

**Je suis favorable pour tenter cette expérience de départements transverses** parce qu'il est dans notre mission de service public d'apporter des réponses aux questions que se pose la société. Le succès de ces départements sera cependant conditionné par la capacité du CNRS à développer par ailleurs une politique de **recherche fondamentale** audacieuse qui doit rester sa mission première. C'est une question de moyens, de crédits récurrents et la réponse ne peut venir que de l'Etat. **Demain notre communauté manifeste dans la rue une nouvelle fois pour cela.**

#### **Sur la mise en place des directions interrégionales :**

Votre projet a beaucoup évolué sur ce point. Vous envisagiez au départ qu'elles supplantent opérationnellement les départements scientifiques. Le CNRS risquait d'être éclaté en régions et de perdre sa vision et sa politique nationale de recherche. Le projet actuel rééquilibre les missions respectives des DIR et des DS. Le CNRS aura un représentant pour parler avec les universités et les collectivités locales qui sont des lieux d'élaboration et de co-financement de projets scientifiques.

Vous avez défini en trois lignes les **Conseils Consultatifs interrégionaux** avec des représentants des personnels ! Il est clair que pour être appréciés véritablement comme une avancée il va falloir les meubler un peu plus. Dans notre revendication ils doivent être l'émanation de nouveaux conseils consultatifs régionaux. Ces derniers devant être représentatifs du CNRS en

région. Chaque grande discipline implantée devra y avoir un représentant, de même les universités, les collectivités locales, pourquoi pas le DRT représentant du ministère. **Les représentants du personnel devront y être élus.** L'articulation avec les PRES qui vont se mettre en place demande réflexion également.

#### **Sur la création de la Direction Scientifique Générale et de la Mission de la stratégie et de la prospective :**

Jusqu'à présent la conjoncture et la prospective scientifique étaient confiées au **Comité National**. C'était un moment fort de ses missions qui obligeait la communauté à se pencher sur elle-même et à déterminer les axes scientifiques porteurs d'évolutions fortes. Le système qui nous est proposé va fatalement conduire à favoriser une prospective utilitaire et l'élaboration de stratégies de pilotage de la recherche qui échapperont aux chercheurs.

Prospective et stratégie sont liées bien sûr. On comprend les enjeux et pourquoi ce point a fait l'objet d'après discussions au sommet du CNRS. Quel est le compromis qu'on nous propose? C'est : pas de compromis ! Le DG transforme sa Direction de la Stratégie Scientifique en Direction Scientifique Générale chargée de la prospective, et on crée pour aider le Président dans sa tâche une Mission de la Stratégie chargée aussi de la Prospective !

Bien sûr, on met des liens dans l'organigramme pour que chacun puisse contrôler l'autre mais dans les faits on conforte au sommet du CNRS deux structures concurrentes. Combien de personnels y seront affectés ? Vous supprimez deux départements et vous créez deux nouvelles structures pour chapeauter ceux qui restent!

**Je ne suis pas d'accord avec ce compromis !** Il va porter atteinte à la cohérence du CNRS. On installe un système qui vise à « diviser pour régner ». Les personnels n'ont rien à y gagner, le CNRS non plus et le ministère doit se frotter les mains.

**Au total vous l'avez compris, j'ai plus de contre que de pour** et je n'ai pas parlé de tout ce qui n'a jamais été abordé sérieusement dans nos débats. En particulier on devait avoir un CA spécial sur les ITA à la demande de Michel Ladzinski. On ne l'a pas eu ! Comment peut-on continuer à parler de stratégie en ignorant 14000 personnes d'un organisme qui en compte 26000 ? On nous fait voter sur la couleur du papier cadeau ! Moi je vote sur le cadeau qui n'en est pas un en réalité !

Je vote donc contre cette organisation sans état d'âme et pas par souci d'opposition systématique, j'espère que cette contribution vous en a convaincu.

## Commission Nationale de Formation Permanente du 22 avril

Par Hervé TRULLARD

**Présents, (CNRS) :** Mme L. FLABEE (DRH), Mme M. PILLON, et trois membres du Bureau National de la Formation (BNF).

Les Chargés de Mission : A. TOULEMONDE (SHS), L. BONPUNT (SPM), P. SETA (SC), P. HOSSENLOPP (SDV), J. P. ROZELOT (SDU).

**Les syndicats :** Hervé TRULLARD, SNTRS-CGT ; G. JUNG et V. MEYER du SNIRS-CGC ; D. BASCLE du SNPTES ; C. ALLET (FO).

#### **Ordre du jour :**

- 1- La formation en 2005  
Mise en place CAP 2006  
Nouvelle présentation de l'activité et des projets
- 2- Bilan 2004
- 3- Orientations projets 2005
- 4- Présentation du parcours de formation des professionnels de la BAP H

Après avoir excusé Hervé MATHIEU (Secrétaire Général), L. FLABEE, (L.F.), a rappelé que la CNFP ne s'était pas réunie depuis 18 mois, quand elle a adopté le « CAP Formation ».

Plan dans l'ensemble bien repris en délégation.

Après son adoption, il y a eu projet de changement dans la DRH, ainsi qu'à la CNFP en parallèle avec le projet de réforme du CNRS. L.F. pensait que les choses iraient plus vite.

Avant d'attaquer, double remarque suivante du SNTRS :

En positif : la rationalisation des documents – on ne reviendra pas sur les compilations papiers.

En négatif : Une mauvaise habitude qui persiste, de nous adresser les documents quelques jours avant, ce qui rend impossible une lecture correcte et une bonne préparation. D'autant que viennent se greffer des problèmes d'exploitation informatique. (d'autres syndicats appuient, le BNF est d'accord mais... c'est toujours la même chose, à suivre)

### 1) - La formation en 2005 :

Mise en place du « CAP 2006 » et nouvelle présentation de l'activité et des projets par Michelle **PILLOT (MP)** :

Bilan formation et projets sont désormais présentés ensemble au niveau des régions (CRFP) et national (CNFP). Le bilan devant rester annuel (Budget), il est demandé aux délégations une brève note d'orientation en décembre. Le bilan (N-1) et projet (N) se font fin février. Le temps de réalisation est divisé par 6.

**Réponse L.F.** : - *l'heure est à la simplification administrative, à l'allègement...*

**Remarques** : Tous ces documents sont à la disposition de tous. Ils sont effectivement plus pratiques à consulter. Les données sont claires. Mais est-ce mieux vraiment ? De plus, n'y a-t-il pas autre chose derrière cette nouvelle façon de tout appréhender en même temps ? (contenu mais aussi budgets)

Au milieu des félicitations générales, j'ai fait des réserves pour les Sntrs :

- En notant d'abord que de toute façon, il n'aurait pas été possible de faire ce condensé avant, car le travail de mise en place de l'outil administratif formation avait été très lourd à mettre en place. D'accord, c'est une nouvelle manière de travailler. Mais il nous faut plus de recul.

- Quant à juger du contenu aujourd'hui non, car les documents viennent juste d'arriver.

- Enfin la simplification, ne devait pas conduire à tout régler en une seule réunion/an.

**Réponse L.F.** : *Au contraire, il faut que les CFRP s'emparent de ce temps pour la prospective.*

D'autres parlent d'améliorer dans ce temps la proximité RH et Formation. Mais attention prudence, s'il faut conserver les réunions c'est surtout pour pouvoir intervenir en termes de faire valoir des droits pour la formation - pas pour (co-)gérer les gens.

### 2- Bilan 2004

Avant la présentation des chiffres 04 : petite discussion sur le manque de dynamisme des commissions régionales, (CRFP). Tout le monde regrette « l'endormissement » de ces structures. Le point sur lequel j'ai mis l'accent, c'est qu'à présent la formation est avant tout devenu un outil « d'entreprise », très piloté, ne facilitant pas l'émergence de beaucoup de projets à la base.

**Parmi les chiffres du bilan 2004** : hausse significative (+ 14%) de personnes formées.

Le budget a atteint 10 741K€ soit 3,21% de la masse salariale.

Au Cnrs les femmes se forment plus que les hommes, 52% des stagiaires sont des femmes.

Le taux d'accès à la formation, (moyenne nationale), plus de 41%

des agents, (37,47 en 03)

Etc... Il y a toute une palette de chiffres très intéressants dans ce bilan.

### 3- Orientations projets 2005

Présentation par le BNF des orientations nationales – induites par le CAP 2006- et des orientations régionales dont :

- **L'accueil des entrants** : ce qui m'a permis de redemander que dans chaque session il y ait présentation des syndicats et du CAES au CNRS.

*Réponse L.F. positive, avec consignes aux délégations dans ce sens.*

- **L'entretien individuel** : que j'ai qualifié de douteux et sur lequel nous reviendrons.

- **Des dossiers « thématiques »**, comme la PPRS ! sujet sur lequel nous avons déjà réagi -

Rappel : nous sommes contre !

**Réponse L.F.** : Il ne s'agit que de former les directeurs aux dossiers carrières et aux outils de management. Outils mais dialogue et utilisation à bon escient.

Voyons : Ne pas oublier les projets de renforcement du pouvoir des directeurs de labos que l'on veut nous vendre ; ni le poids de la PPRS pour les (petits) revenus.

### Formations innovantes :

Les CM formation nous ont présenté des actions très intéressantes : en SDU (eaux et biologie) – en SDV (animaliers et serristes) – et en SC les « ateliers du savoir », sur l'assemblage molécules végétales / organisation des plantes.

### 4- Présentation (par MP) du parcours de formation des professionnels de la BAP H

Il s'agit d'une véritable formation par cycles, sur deux années, et avec spécialisation.

Nous mettrons en info les documents de présentation du BNF dès que possible. Formation à l'administration, la gestion, les RH.

**L.F.** indique que, suivant un manque constaté, ces formations (partie RH) ont été recentrées sur les « fondamentaux », c'est à dire la **connaissance du statut**.

Avant de clore, dans un tour de table, j'exprime pour le SNTRS le souhait que l'effort de sollicitation, de suivi et de relance de la formation - en général, soit fait avec autant de vigueur que celui qui est fait **par** l'administration/**pour** l'administration.

Ce sera d'ailleurs un peu à l'ordre du jour de la prochaine CNFP, avec entre autres, le suivi et les missions des Commissions Régionales de Formation Permanente.

Comme d'habitude, les points de vue et critiques de tous nos collègues seront les bienvenus !

## CHS Central CNRS du 17 mai 2005

Par Michel Lion et Sophie Toussaint-Leroy

### Présents :

#### Administration

Mmes Liliane Flabbée(DRH), Annie Lechevallier, Monique Véron (médecin coordonnateur)

MM Hervé Mathieu (SG), François Guérin (CNPS), Stéphane Da Silva (CNPS), Jean-Pierre Manin(IPS-IN2P3), Roy (IHS), Martin, Alain Puget, Alain Legendre.

#### Syndicats : 8

SNIRS-CGC : Henri Hubrecht

SGEN-CFDT : Jean-Michel Savariault, Alain Daridor, Alain Salesse

SNCS-FSU : Patrick. Montfort

SNTRS-CGT : Catherine Jouitteau, Sophie Toussaint-Leroy, Michel Lion, Gérard Pehau-Arnaudet

Secrétaire : Marie-Claire Bertelle

Début de la séance à 14h00

Le secrétariat-adjoint de la réunion est assuré par le SNIRS-CGC.

### Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des CHS du 21 octobre 2004 et du 22 février 2005

2. Suivi des propositions faites au cours de la dernière réunion du CHS

3. Présentation du bilan des accidents de service au titre de l'année 2004

4. Présentation du bilan de prévention et de sécurité pour l'année 2004
5. Programme de prévention et de sécurité pour l'année 2005
6. Questions diverses

Préalablement à la réunion, nous avons reçu un document de travail «**Prévention et sécurité Bilan 2004 - Programme 2005**».

### **1- Approbation des comptes-rendus des CHS du 21 octobre 2004 et du 22 février 2005**

Les comptes rendus sont approuvés après des quelques modifications.

### **2 - Suivi des propositions faites de la dernière réunion du CHS**

La présentation du décret sur les risques chimiques sera faite par le Dr Monique Véron au prochain CHS.

La demande du SNCS-FSU à propos des matériaux embarqués sur les navires de l'INSU a été transmise à M. Vivier qui répondra en séance.

A propos de la cellule d'écoute mise en place à Montpellier sur le harcèlement moral, le Dr Véron fait le bilan 2004 :

4 appels en 2004 : 1 concerne le harcèlement moral et 3 autres choses (soutien psychologique d'un agent ayant perdu des proches lors du Tsunami de décembre, une personne harceuse-harcelée, un harcèlement sexuel).

Le SNTRS-CGT demande si des agents d'autres délégations peuvent appeler cette cellule.

Le Dr Véron répond que la cellule ne se consacre qu'au personnel de la délégation régionale de Montpellier. C'est un dispositif assez lourd car il faut en permanence une personne qui réponde au téléphone.

Selon le Dr Véron, le bilan de cette opération est positif. Cependant avant d'étendre à d'autres délégations ce dispositif, l'administration souhaite se donner du temps pour mener une réflexion plus approfondie.

Concernant l'habilitation des laboratoires L2, François Guérin suggère d'utiliser le document unique.

Le SNCS-FSU complète la question en demandant qu'un inventaire des pathogènes soit entrepris. François Guérin répond que le Département des Sciences de la vie essaie de tenir à jour un inventaire des L3.

### **3. Présentation du bilan des accidents de service au titre de l'année 2004**

En 2004 on constate une baisse de 3% du nombre total de déclarations d'accident par rapport à 2003. 427 déclarations ont été établies :

- 266 déclarations d'accidents de service
- 22 déclarations d'accidents de mission
- 139 déclarations d'accidents de trajet

L'accident de trajet le plus grave est un accident de trajet en moto, avec 276 jours d'arrêt.

L'accident de service le plus grave a occasionné 129 jours d'arrêt et une IPP de 4%.

Parmi les 10 accidents les plus graves, il y a 5 accidents de trajet et 5 accidents de service.

Les 10 accidents les plus graves représentent 32 % des jours d'arrêt.

### **Faits marquants en 2004 :**

Un dossier d'incapacité permanente partielle (IPP) de 34% à 40 % pour un asthme professionnel, 37 accidents dus à des chutes de personne et 36 à de la manutention – manipulation. Le corps des techniciens représente 40% des accidents de service avec arrêt.

Au CNRS la valeur moyenne d'accidents de service et mission avec arrêt pour 100 agents est de 0,4, 4 corps dépassent cette valeur (AGT, AJT, T et AI).

4 corps dépassent la valeur moyenne au CNRS.

Le bilan des maladies professionnelles et d'origine professionnelle sera fait au prochain CHS Central.

### **4. Présentation du bilan de prévention et de sécurité pour l'année 2004**

#### **Bilan des délégations régionales :**

Les informations présentées en séance proviennent de la synthèse des 20 rapports d'activité envoyés par les ingénieurs régionaux de prévention et de sécurité.

**Concernant les CSHS**, en 2004 23 réunions sur l'ensemble du CNRS, 6 délégations n'ont tenu aucune réunion. Deux délégations n'ont toujours pas de CHS (Ile de France Ouest et Nord et Paris Michel-Ange).

**Évaluation des unités** : en 2004 on note une baisse significative (environ 20 %) du nombre d'avis donnés sur le rapport hygiène et sécurité par les unités au moment de leur évaluation.

Le SNTRS-CGT s'inquiète de cette baisse et demande des explications à la direction.

La direction partage notre inquiétude !

11 nouvelles conventions ont été signées en 2004 ce qui porte à 27 le nombre total de conventions signées.

#### **Bilan des réalisations 2004 :**

On peut noter que l'application de la réglementation en matière d'**accessibilité des locaux** aux personnes handicapées n'a pas été réalisée ;

concernant le **risque biologique**, les conditions de sécurité dans l'utilisation d'organes ou de tissus humains n'ont pas encore été précisées.

**Document unique d'Evaluation (DUE)** : l'objectif d'identification des principaux dangers et d'évaluation des risques correspondants sur les unités hébergées par le CNRS pour la fin 2004 a été atteint sur certaines délégations. Un état effectué en février 2005 indique que les documents uniques ont été réalisés à 100% sur 4 délégations et à plus de 60% sur 10. Leur achèvement est prévu fin juin 2005 sur 12 délégations.

### **5. Programme de prévention et de sécurité pour l'année 2005**

Les principales actions prévues pour 2005 sont en continuité des actions menées en 2004.

La formation aux directeurs d'unité sur leur responsabilité pénale et sur « prévention et management » se poursuit.

Pour la mise en sécurité-conformité des locaux et des installations appartenant au CNRS un budget de 2 millions d'€ est prévu (particulièrement les installations électriques et ascenseurs).

Les différents groupes de travail émanant du CHS central sur le Document unique et sur les accidents de trajet remettront leur conclusions et leurs propositions dans le courant de l'année 2005.

Le site Web sécurité du CNRS sera revu dans le cadre de la refonte du site du Secrétariat général. Un guide sur la radioprotection sera publié. Un document sur les risques chimiques, dont les CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) est en cours d'élaboration.

La version informatisée du DUE sera disponible en juin, et testée à partir de juillet-août 2005. Les ACO bénéficient d'une formation à cet outil automatisé.

Les attestations d'exposition aux risques CMR et chimiques sont faites par les Délégations régionales, pour le moment seulement lors du départ en retraite. L'objectif est de réaliser ces attestations pour tous les agents exposés.

L'actualisation de la fiche individuelle de risque est en cours. Une réflexion est menée avec l'Inserm et l'Institut Pasteur pour aboutir à une base médicale commune inter-organismes.

### **6 - Questions diverses :**

**a. Pic de Bure (Question du SNTRS-CGT)**

Sur les conditions d'accessibilité au Pic, M. Vivier nous informe que le blondin a reçu sa double certification en avril 2005, il est donc opérationnel. Mais il n'est utilisé que pour transporter les matériaux.

Pour les personnels, l'accès au Pic est possible par hélicoptage ou à pied pour ceux qui ne souhaitent pas prendre l'hélicoptère. La situation reste donc inchangée depuis 5 ans.

Plusieurs projets d'accès par téléphérique au Pic de Bure ont été étudiés, les maîtres d'œuvre sont les collectivités territoriales qui souhaitent une rentabilité en matière de tourisme.

Le préfet prendra une décision à l'été 2005.

Le procès en appel débutera le lundi 23 mai jusqu'au 3 juin.

**b. Concernant les produits dangereux embarqués sur les navires de l'INSU ;** M. Vivier nous informe qu'un CIP (Comité interprofessionnel) des marins aura lieu en juin, et que cette question sera à l'ordre du jour. Une communication sera faite au prochain CHS du CNRS.

**c. Devenir des sources radioactives périmées en déshérence (question SGEN-CFDT)**

Le SNTRS-CGT fait remarquer à Mme Flabbée que cette question a déjà été traitée au CHS du 21 octobre 2004 !

**d. Respect de la loi Evin au Campus Michel-Ange (question du SNIRS-CGC)**

Le SNIRS demande la mise hors tabac de tous les bâtiments du siège du CNRS.

Mme Flabbée répond que le CHS Central n'est pas compétent pour traiter cette question, c'est du ressort du CHS local.

Le SNCS-FSU demande que le CHS fasse néanmoins une recommandation à faire respecter la loi Evin.

En fin de séance, M. Roy présente **le bilan 2004 de l'activité de l'Inspection Hygiène et Sécurité du Ministère.**

En 2004 ont été inspectés les établissements (Université, CNRS) de Paris et du Nord de la France.

A partir de ces inspections, plusieurs items importants ont été dégagés :

- Dispositif de prévention
- Évaluation des risques
- Formation et consignes
- Exploitation des bâtiments et des équipements
- Produits dangereux dans les laboratoires

En 2005 40 établissements et 5 délégations seront inspectées.

Les rapports d'inspection sont communiqués au CHS et pourront ainsi être discutés en CHS régionaux.

La procédure d'inspection au CNRS concerne les unités hébergées par le CNRS, dans les universités l'inspection procède par sondage.

L'inspection n'a pas de site web, mais on peut retrouver de l'information sur le site du ministère. 5 inspecteurs composent le service d'inspection ministériel.

Fin du CHS Central à 18 :00.

Prochain CHS Central le mardi 20 septembre 2005.